

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-21-chem | Pénitence tarifée. Item](#)[Participation du prêtre dans l'unité de pénitence](#)

Participation du prêtre dans l'unité de pénitence

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0789

SourceBoite_020-21-chem | Pénitence tarifée.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

Par huius die du peccati et
puncti de penitentie.

Exemplum

"Videtur autem illi qui ad penitentiam
venit sacerdotem, fratrem et consumentem pro
suis peccatis, magis ipse in timore Dei
percutitur amplius tristiter et vehementer peccata
sua."

cité in O. Watkins -

History of Penance II. r 599

Par huius die ce 12 hie

"quo tunc cumque christiani ad penitentiam
accedunt, jejuniis demus, et nos communicare
cum eis debemus jejuniis una aut duas septimanas,
aut quod melius possumus."

cité ibid r 598

Wasserschleben r 360



pas de verso